



REGLEMENT CHALLENGE HENRI LAGGIARD

Article 1 Organisation et pratique

Challenge Henri LAGGIARD Saison 2020/2021.

Il est réservé uniquement aux licencié(e)s U10 G et U10 F, à trois U9 G et U9 F sans contre-indication médicale, ainsi qu'un nombre illimité de U11 F.

Les clubs ayant au moins une équipe engagée dans les compétitions de la catégorie U10 seront automatiquement inscrits pour le challenge Henri LAGGIARD.

Une seule équipe par club pourra participer à cette compétition.

Les rencontres se disputent suivant le calendrier établi par la Commission du Football d'Animation (cf calendrier Football Animation).

Une équipe se compose de 8 joueurs dont un gardien de but, et 4 remplaçants maximum. Ceux-ci peuvent entrer dans le jeu à n'importe quel moment de la partie, à condition d'attendre un arrêt de jeu et de se présenter à l'arbitre. Les joueurs remplacés peuvent continuer à participer à la rencontre en qualité de remplaçant et à ce titre revenir sur le terrain. Le minimum de joueurs présents sur le terrain de jeu en Football à 8 est fixé à 6 par équipe, faute de quoi le match ne pourra avoir lieu ou continuer.

Sous la responsabilité de l'éducateur, tous les joueurs doivent participer à 50% du temps de jeu de la rencontre.

Les matchs se joueront sous le format « Plateau » avec une journée finale réunissant les huit dernières équipes qualifiées.

Si un tour de cadrage doit avoir lieu, un match éliminatoire (2 X 25 mn) départagera les équipes concernées. En cas d'égalité à la fin de la rencontre, une séance de tirs au but désignera le vainqueur du match (cf règlement foot à 8 – Article 9).

La pratique du football pour ce challenge s'exerce selon les règlements du football à 8 (articles 3-4-5-6-8-9).

Article 2 Qualification et Feuille de Match

Chaque joueur participant au challenge Henri Laggiard doit être qualifié à la date de la rencontre suivant les règlements généraux de la FFF.

Une feuille de match devra être remplie et la vérification des licences effectuée avant chaque rencontre ou plateau. Chaque club devra justifier de l'identité des joueurs et éducateurs soit par l'application Foot Compagnon soit par le listing papier édité à partir de Footclubs.

Seuls 2 éducateurs de chaque équipe seront autorisés sur le terrain.

Match à élimination directe :

La feuille de match doit être éditée par le club recevant puis adressée par celui-ci au District de Provence dans les 48h suivant la rencontre. (Article 23-6 des règlements sportifs).

Le non-respect de ces dispositions sera sanctionné d'une amende financière, telle que prévue à l'article 23-7 des règlements sportifs et dans nos dispositions financières.

Match format plateau :

Chaque club devra remplir une feuille de match qu'il remettra au référent du plateau. Ce dernier se chargera de les transmettre au District de Provence.

Tout forfait non signalé avant le lundi minuit précédent la rencontre ou le plateau sera sanctionné d'une amende financière, telle que prévue à l'article 6-1 des règlements sportifs et dans nos dispositions financières.

Article 3 Système de l'Épreuve

Phase éliminatoire.

Elle se déroule sur trois tours et éventuellement un tour de cadrage (match sec) s'il y a plus de 128 équipes engagées.

1^{er} tour : 128 équipes maximum participeront au premier tour. Chaque équipe sera répartie par secteur géographique et par poule de 3 ou 4 équipes. Les équipes classées premières et deuxièmes à l'issue de ce tour seront qualifiées pour le second tour.

2^{ème} tour : Les 64 équipes qualifiées du premier tour participeront à ce tour. Elles seront réparties en 16 poules de 4. Les équipes classées premières et deuxièmes à l'issue de ce tour seront qualifiées pour le troisième tour.

3^{ème} tour : Les 32 équipes qualifiées du second tour participeront à ce tour. Elles seront réparties en 8 poules de 4. Les équipes classées premières à l'issue de ce tour seront qualifiées pour la phase finale.

La phase finale

Elle se déroulera le Samedi 05 Juin 2021 (lieu à déterminer) et regroupera les 8 équipes qualifiées du troisième tour qui s'affronteront et seront classées selon les critères définis par la Commission Technique et la Commission du Football d'Animation.

Article 4 Déroulement de l'Épreuve

Phase éliminatoire

Cadrages :

Match sec de 2 x 25min

(Selon les règlements de la FFF du foot à 8)

A la fin du temps réglementaire en cas d'égalité, une séance de tirs au but (voir règlement Article 6) devra désigner le vainqueur du match.

Plateaux :

Poules de 4 équipes : 3 matches de 2 x 8 min

Poules de 3 équipes : 2 matches de 2 x 12 min

(Selon les règlements de la FFF du foot à 8)

Dans chaque poule, un classement sera établi.

4 points match gagné.

2 points match nul.

1 point match perdu.

0 point match perdu par forfait ou pénalité.

En cas de match nul, chaque équipe marquera deux points et il sera procédé à l'épreuve des coups de pied au but (voir règlement Article 6) dont le résultat pourra éventuellement être utilisé entre deux équipes classées à égalité.

En cas d'égalité pour l'attribution d'une place qualificative entre plusieurs équipes, il sera tenu compte :

- du résultat des matchs joués entre les équipes ex-aequo (épreuve des coups de pied au but pouvant départager les équipes ex-aequo).
- l'équipe ayant la meilleure différence de buts.
- celle ayant marqué le plus grand nombre de buts.
- celle désignée vainqueur par le tirage au sort.

Phase finale

La Commission du Foot Animation aura en charge l'organisation de la phase finale avec la participation de la Commission Technique, et de leurs membres qui seront chargés du bon déroulement de l'épreuve sur les terrains.

Article 5 Comportement Anti-Sportifs

Tout comportement antisportif sera examiné et jugé par les commissions compétentes du District de Provence.

Tout cas non prévu dans le présent règlement sera examiné par la commission compétente et sa décision sera sans appel.

Article 6 Épreuve des Coups de Pied au but

Elle a pour but de départager deux équipes à égalité après le temps réglementaire d'une rencontre en Football à 8 quand la compétition l'exige. Cette épreuve se déroule immédiatement après la fin du temps règlementaire, sans regagner les vestiaires.

Les dispositions suivantes seront prises, pour le déroulement de l'épreuve :

- L'arbitre décide du côté où seront tirés les tirs au but.
- L'arbitre procédera au tirage au sort pour désigner l'équipe qui botte le premier coup de pied. Le gagnant du « toss » débute.
- Une première série de huit tirs au but sera exécutée.
- Chaque équipe tire alternativement.
- Seuls les joueurs sur le terrain à l'issue de la rencontre pourront prendre part à la séance des tirs au but. Dans le cas où une équipe A serait en infériorité numérique à la fin du temps règlementaire, l'arbitre devra exiger de l'équipe B d'enlever le nombre de joueurs nécessaires pour rétablir l'égalité numérique.
- Tous les joueurs, à l'exception des gardiens de buts et celui donnant le coup de pied, doivent rester au niveau de la ligne médiane pendant l'exécution des tirs.
- Si, après la première série de 8 tirs les équipes ont obtenu le même nombre de buts, chaque joueur de champ tire à nouveau, jusqu'à ce qu'une équipe ait obtenu un but de plus que l'autre pour un nombre identique de tirs effectués.
- L'équipe qui totalise le plus grand nombre de buts est déclarée gagnante.